Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20261026-DELIB_2026_62-DE

Département
Finistère

Commune
Peumerit

Délibération n° 2026-62

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 26 OCTOBRE 2026

Le lundi 26 octobre 2026 à 19h, le conseil municipal, dûment convoqué le mercredi 21 octobre 2026, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **LE DIZES Philippe**, Maire.

Etaient présents tous les membres à l'exception de Mme MOAL-CANEVET Gwendoline qui a donné procuration à M. LE DIZES Philippe ; Mme SIMON Marie-Emmanuelle qui a donné procuration à Mme LE LOC'H Pauline ; M. PERON Pascal qui a donné procuration à M. GUICHAOUA Claude ; Mme LAGADEC Laura qui a donné procuration à M. TRETOUT Nicolas ; Mme PAILLOT Chloé qui a donné procuration à Mme LE BEC Jeanne et M. NACHON Antoine qui a donné procuration à Mme DARNAJOU NACHON Marie.

Présents : 9 Procurations : 6 Votants : 15

2.5 Subvention

Monsieur Christophe LE LOC'H, adjoint aux finances, présente la demande de subvention de l'association « les nageurs bigoudens ». Cette demande a été étudiée en commission finances du 14 octobre 2026.

Il est proposé au conseil municipal de valider une subvention de 45 € pour cette association.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE

Vote une subvention de 45 € pour l'association « les nageurs bigoudens ».

Pour extrait certifié conforme,
Le 28 octobre 2026

Monsieur le Maire de Peumerit,
Philippe LE DIZES

MAIRIE DE PEUMERIT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 Finistère